

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H09 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. BASTIDE (+proc de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, P. AYMARD, J. DAURY, D. BERL (+ proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, M. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, M. CHAZE (+proc de J. SARTRE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT,  
Mesdames M. ALLAMEL (+proc de F. NOGIER), M. DUBOIS, F. DUMAS, MN. DURAND, C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 44  
Procurations : 7  
Votants : 51  
Absents : 4

Date de convocation : 22/03/2019

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Absents** : Messieurs G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT et F. JOUFFRE.

**En présence des suppléants non votants** : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

**Objet** : Budget annexe ZA des Traverses (HT) approbation du compte de gestion du comptable public pour 2018 - vote du compte administratif 2018

Les résultats du compte administratif 2018 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public et sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
<b>Fonctionnement</b>	0€	44 030.72€	44 030.72€	
		<i>Dont 44 030.72€ d'excédent antérieur reporté</i>		
<b>Investissement</b>	2 023.50€	46 344.31€	44 320.81€	
		<i>Dont 46 344.31€ d'excédent antérieur reporté</i>		
<b>Résultat global</b>			<b>88 351.53€</b>	

Il est rappelé que la ZA des Traverses est une zone « mutualisée » dont la réalisation a en partie été financée par la participation d'autres communautés de communes moyennant un reversement de fiscalité. Le budget de cette zone est établi et géré comme un budget normal M14 assujetti toutefois à TVA.

Il n'a pas été prévu de restes à réaliser ni en dépenses, ni en recettes.

Comme prévu en investissement, a été réalisé le paiement d'une dépense de signalétique et clôture du bassin d'eau pluviale.

La section d'investissement s'équilibrait au moyen d'un virement de 17 985€.

Vous trouverez ci-après un tableau résumant par chapitre l'exécution du budget annexe 2018.

Dépenses			section de fonctionnement		Recettes	
Chapitre	BP 2018	CA 2018	Chapitre	BP 2018	CA 2018	
023	17 985.00	0.00	002	44 030.72	44 030.72	
011	26 045.72	0.00				
<b>TOTAL</b>	44 030.72	<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>	44 030.72	<b>44 030.72</b>	

Dépenses			section d'investissement		Recettes	
Chapitre	BP 2018	CA 2018	Chapitre	BP 2018	CA 2018	
20	17 985.00	767.50	001	46 344.31	46 344.31	
21	46 344.31	1 256.00	021	17 985.00		
<b>TOTAL</b>	64 329.31	<b>2 023.50</b>	<b>TOTAL</b>	64 329.31	<b>46 344.31</b>	

Le Président ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des 50 voix pour :

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget annexe de la ZA des TRAVERSESES lequel présente un résultat global excédentaire de 88 351.53€ soit 44 030.72 en fonctionnement et 44 320.81 en investissement
- Approuve le compte de gestion 2018 du comptable public lequel présente des résultats conformes au compte administratif

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 29 mars 2019  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190328-DEL28032019-20-  
DE  
Date de télétransmission : 01/04/2019  
Date de réception préfecture : 01/04/2019